

Règlement du Trail de la Grand Pierre 2025

1-Engagement

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs la connaissance et l'acceptation, sans restriction, ni réserve, du présent règlement fourni lors de l'inscription.

2-Organisateur

Le Trail de la Grand Pierre est organisé par l'Amicale Sportive de Marolles.

3-Date de l'épreuve

Dimanche 27 avril 2025

4-Conditions de participation

Sont autorisées à participer toutes personnes médicalement aptes à la pratique de la course à pied et appartenant aux catégories d'âge stipulées dans l'article 5 ci-dessous. Chaque coureur doit impérativement présenter lors de son inscription (sauf pour la Course Famille) :

- sa licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou Pass J'aime Courir) en cours de validité à la date de l'épreuve. Attention, les autres licences FFA (Santé, Encadrement, Découverte) ne sont plus acceptées, ainsi que les licences non FFA.
- ou **pour les personnes majeures** : une attestation (papier, électronique, ou de type QR code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr>). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant l'épreuve.
- ou **pour les personnes mineures** : attester avoir rempli à l'aide d'une personne exerçant l'autorité parentale le questionnaire de santé fourni par la FFA (https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf) avec en résultat « aucune réponse positive », ou à défaut un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de l'épreuve.

Le droit de participation est assujéti à la présentation de ces documents lors de l'inscription.

Les catégories d'âge prises en compte sont celles stipulées dans le règlement FFA.

5- Les Courses

Course nature de 16 km, en individuel, ouverte aux catégories masculines et féminines à partir de la catégorie Junior (2007 et avant).

Course nature de 9 km, en individuel, ouverte aux catégories masculines et féminines, à partir de la catégorie Cadets (2009 et avant).

Marche Nordique de 9 km, en individuel, reprenant le même parcours que la course nature de 9 km.

Course Famille ouverte à tous, sans classement.

Le nombre maximal de participants (toutes courses confondues) est fixé à 500.

6-Tarifs et Modalités d'inscription

Les frais d'engagements sont :

Course nature de 16 km : 17 euros par coureur, majorés de 3 euros le jour de la course (course faisant partie du **Challenge Trail du Loir et Cher 2025**).

Course nature de 9 km : 10 euros par coureur, majorés de 3 euros le jour de la course.

Marche Nordique de 9 km : 5 euros par marcheur.

Course Famille de 1 km : gratuit.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site « PROTIMING » ou par courrier en faisant parvenir obligatoirement votre bulletin d'inscription (dûment rempli) accompagné d'une photocopie de votre licence sportive ou attestation PPS, ou justificatif si mineur (voir article 4), et de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de l'A.S.Marolles. Les inscriptions seront prises également à Décathlon Blois le Samedi 26 avril et sur place le 27 à partir de 08 h 00.

7-Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroulera au magasin Décathlon Blois le Samedi 26 avril de 14 h 00 à 18 h 00 et sur le stade de Marolles le Dimanche 27 avril à partir de 8 h 00.

8-Départ et Arrivée

Le départ et l'arrivée des courses se dérouleront sur le stade de Marolles.

- 9 h 30 Départ des 9 Km
- 9 h 30 Départ des 16 km
- 9 h 30 Départ Marche Nordique
- 11 h 45 Départ Course Famille

L'heure maximale d'arrivée pour toutes les courses est fixée à 12 h 00.

9- Récompenses et Ravitaillement

Un lot à tous les participants des courses nature sera offert.

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours des courses ainsi qu'à l'arrivée.

10-Respect de l'environnement

Les chemins empruntés appartiennent soit au domaine public, soit à des propriétaires privés accordant un droit de passage spécifique pour cette épreuve. Le parcours traverse en partie la réserve naturelle nationale de Grand-Pierre et Vitain, site Natura 2000. L'organisation demande donc à chaque participant de s'engager à respecter les personnes, les biens d'autrui et la nature. Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours.

11-Assistance Médicale

Une assistante médicale sera assurée par une équipe de secouristes, assisté d'un médecin.

12- Droit à l'image

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail de la Grand Pierre, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.